



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

Date de la convocation le 14/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024**

**Dressé par les comptables :**

**Mme Elodie CAUQUIL-RIBES (Gestion du 01/01/2024-31/05/2024)**

**Mme Eliane PAILLAS (Gestion du 01/06/2024 – 23/09/2024)**

**Mr Nuno MARTIN (Gestion du 24/09/2024 - 31/12/2024)**

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

-Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

**Considérant que toutes les opérations sont conformes, régulières et suffisamment justifiées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par les Receveurs. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote : Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
 Arrondissement SAINT-GAUDENS  
 Commune ESTANCARBON

N° 2025-02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
 Présents : 9  
 Absents excusés  
 représentés : 1  
 Absents non  
 représentés : 4  
 Votant : 10

Date de la convocation le 14/03/2025

**Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, Considérant que *Monsieur le Maire, Daniel SOUPENE, s'est retiré, a quitté la salle du conseil et de ce fait ne participe pas au vote,*

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BONNEMAISON, Adjoint au maire, délibérant sur le compte de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		investissement		Total (Réalisé+report)	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Résultats reportés 2023</b>		704 711.88	0.00	343 964.40		1 048 676.28
Opérations exercice	518829.02	644 925.24	306 725.83	131 971.50	825 554.85	776 896.74
<b>TOTAUX (+report)</b>	518829.02	1 349 637.12	306 725.83	475 935.90	825 554.85	1 825 573.02
Résultats de clôture		830 808.10		169 210.07		1 000 018.17
Restes à réaliser			37 490.00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	518 829.02	1 349 637.12	344 215.83	475 935.90	825 554.85	1 825 573.02
<b>TOTAUX avt affectat*</b>		830 808.10		131 720.07		962 528.17

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202502-BF



3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer d'un montant de 37 490 € (*op.2024-006 – Cheminement du Village Tr 1*) pour l'exercice 2024 ;

4°) Hors de la présence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024 et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

**Vote : Pour : 10**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ont signé au registre des Délibérations :

René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, *Christophe DUPIN (procuration Monique FABE)*, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Pour extrait conforme.

L'Adjoint au Maire,  
Jean-Louis BONNEMAISON

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-03

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents excusés  
représentés : 1  
Absents non  
représentés : 4  
Votant : 11

Date de la convocation le 14/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif 2024 prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

#### **1° SECTION D'INVESTISSEMENT :**

***Résultat de l'exercice 2024***

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	343 964,40 €
Résultat déficitaire de l'exercice 2024	- 174 754,33 €
Excédent à reprendre au compte R001 ex 2025	169 210,07 € (A)
Restes à réaliser en dépenses	- 37 490,00 (B)
Restes à réaliser en recettes	
<b>Excédent de financement (A-B)</b>	<b>131 720,07 € (C)</b>

#### **2° SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	126 096,22 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2023	704 711,88 €
Part affectée à l'investissement ex 2024	0 €
<b>Excédent cumulé à affecter</b>	<b>830 808,10 € (D)</b>

**Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

N'ayant pas de déficit d'investissement à couvrir, nous avons la possibilité de faire une affectation en réserve R1068 en investissement afin de couvrir les investissements de 2025 et équilibrer ainsi les sections.

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser (besoin de financement) (R/1068)	37 490,00 € (B)
b) Solde d'exécution d'investissement reporté Supplément disponible	131 720,07 € (C)
c) Affectation en supplément en réserve d'Investissement	182 393,07 € (E)
d) Affectation en diminution des charges de Fonctionnement	<b>648 415,03 € (D-E)</b>

**Inscription au Budget 2025**

Total à inscrire au compte R 001 en recettes Inv.	169 210,07 €
Total à inscrire au compte R 1068 en recettes Inv.	182 393,07 €
Total à inscrire au compte R 002 en recettes Fonct.	648 415,03 €

**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents excusés  
représentés : 1  
Absents non  
représentés : 4  
Votant : 11

Date de la convocation le 14/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : VOTE DES TAUX TFPB, TFPNB et THRS 2025**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- **MAINTENIR** comme suit les taux en 2025

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	<b>31.20</b>	<b>31.20</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	<b>40.96</b>	<b>40.96</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	<b>5.32</b>	<b>5.32</b>

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202504-DE



**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

Date de la convocation le 14/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : VOTE DU BUDGET 2025**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**

**Vu la délibération n° 2022-22 du 8 juillet 2022 portant mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que la commission Budget s'est réunie le 12 mars 2025 ;

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal le projet de budget 2025 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 218 349,10 €** pour la **section de Fonctionnement**.

La **section d'Investissement** s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **473 135 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Adopte le Budget Primitif 2025**

**Section de fonctionnement**

Dépenses **1 218 349,10 €** - Recettes **1 218 349,10 €**

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202505-BF



**Section d'investissement**

**Dépenses 473 135 € - Recettes 473 135 €**

- **Vote** le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et section investissement
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections

**Vote : Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Silviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures**

Monsieur le Maire expose :

- Que l'article L.212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
- Que l'école commune d'Estancarbon reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, et que les élèves ainsi accueillis respectent les conditions d'inscription fixées par l'article précité à savoir :
  - La commune de résidence n'a pas d'école,
  - L'enfant renouvelle sa scolarité dans la commune d'accueil jusqu'au terme de la scolarité primaire,
  - Les deux parents travaillent sur la commune
  - Un frère ou une sœur de l'enfant sont déjà inscrits pour les mêmes raisons que ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202506-DE



Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, le coût moyen à 500 euros, la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école d'Estancarbon par année scolaire

- de demander la contribution des frais inhérents à la scolarité des enfants des communes extérieures, pour l'année scolaire 2024/2025

**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Silvine NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Création d'emploi Agent de Maîtrise**

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade , et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

**Considérant** qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté. (Promotion interne avec inscription sur liste d'aptitude)



Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide :**

**Article 1 :** de la création d'un emploi permanent au grade d'Agent de Maîtrise territorial à temps complet, pour assurer les fonctions d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour :

- Aider les enfants et les assister dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans la voie de l'autonomie,
- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants,
- Assister l'enseignante dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- Assurer la surveillance et l'animation des enfants lors de la restauration scolaire,
- Assurer la surveillance et l'animation des enfants lors de la garderie du matin, midi et du soir,

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, au titre de l'avancement de grade, promotion interne

**Article 3 :** de la modification du tableau des effectifs, des emplois permanents au 01/03/2025.

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par promotion interne	Postes Pourvus
Administratif	Administrative	Rédacteur	Secrétaire Général de Mairie	35 H		1
Ecole Enseignement	Technique	Agent territorial spec. pp 1ere cl. des écoles maternelle	ATSEM	35 H		1
Ecole Enseignement	Technique	Agent de Maîtrise	ATSEM	35 H	oui	
Ecole/ Enseignement	Technique	Adjoint technique territorial pp 2 <sup>ème</sup> cl.	Agent technique polyvalent	35 H		1
Ateliers municipaux	Technique	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	35 H		1
Ateliers municipaux	Technique	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	35 H		1
Entretien	Technique	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	24H30		1

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202507-DE



**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés  
représentés : 1

Absents non  
représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Recrutement de personnel (Remplacement d'un agent public momentanément indisponible)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les emplois permanents d'une collectivité locale et d'un établissement public sont occupés par principe par des fonctionnaires : ces emplois correspondent à l'activité normale et habituelle, à la mission de service public dont à la charge la collectivité territoriale ou l'établissement public.

L'article L 332-13 du CGFP prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent afin de pallier à certaines absences d'un fonctionnaire ou d'un contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent.

De ce fait, durant les congés annuels des Adjointes techniques territoriaux titulaires à temps complet de Monsieur Herve CRUCHANDEAU et de Monsieur Benoit BONNEMAISON et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer des emplois saisonniers d'Adjointes techniques pour « remplacement d'un agent public momentanément indisponible suivant article L 332-13 » pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

A savoir du Lundi 30 juin au Vendredi 29 août 2025 inclus. Ceci dans le but de proposer un emploi durant l'été aux jeunes du village. Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 personnes se sont proposées pour cet emploi et il propose de les recruter durant cette période.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202508-DE



**Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :**

- De recruter du personnel non titulaire selon les besoins du service pour remplacer les adjoints techniques de la commune pour une durée hebdomadaire de 35 h.
- De rémunérer ce personnel selon les critères suivant :  
1<sup>er</sup> échelon, échelle C 1, indice Brut 367, Majoré 366, Adjoint Technique Territorial.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces agents pour pourvoir cet emploi
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Maire,**  
**Daniel SOUPENE**

**Secrétaire de séance,**  
**Monique FABE**



**Compte tenu :**  
**De l'envoi en préfecture le 26/03/2025**  
**Et de la Publication, le 26/03/2025**  
**A Estancarbon le 24/03/2025**



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents excusés  
représentés : 1  
Absents non  
représentés : 4  
Votant : 11

Date de la convocation le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABÉ est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Avis Enquête publique ICPE « SAS CAGIRE BIOMETHANE » pour son projet de création d'une unité de méthanisation située à LESTELLE DE SAINT MARTORY**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

La Société « SAS CAGIRE BIOMETHANE », dont le siège social est situé 8 rue du Guichereau 31360 BEAUCHALOT, a déposé un dossier et une demande d'enregistrement au titre de la réglementation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumise à autorisation, en application de l'article en vue d'obtenir l'autorisation de créer une installation de méthanisation sur le site Chemin de la Croix du Carrey à LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY 31360.

Cette demande est soumise à enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 7 février 2025 d'une durée de 1 mois soit du vendredi 14 mars 2025 (9h00) au vendredi 11 avril 2025 (12h00) inclus. La commune étant concernée par l'implantation du plan d'épandage est appelé à formuler son avis et à procéder à l'affichage prévu par la législation au titre des installations classées.

Un exemplaire du dossier a été déposé et mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY 1 rue de la Mairie, commune d'implantation de l'installation.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202509-DE



Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande du projet au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête. Soit au plus tard le 26 avril 2025.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable /ou non favorable au projet

**Vote : Pour : 5**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 6**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025

Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Demande de subvention Travaux de peinture Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de peinture à l'Eglise. En effet, des traces de rouille, d'usure apparaissent au niveau de la Croix, de la porte latérale en bois, de la grille métallique latérale, du garde-corps latéral et de la porte principale.

Après étude des devis, il propose celui de l'entreprise SARL STE SAINT-GAUDINOISE DE PEINTURE Rue Louis Payrau 31800 SAINT GAUDENS pour un montant de 3 467,90 € H.T soit 4 161,48 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'Entreprise SARL STE SAINT-GAUDINOISE DE PEINTURE Rue Louis Payrau 31800 SAINT GAUDENS pour un montant de 3 467,90 € H.T soit 4 161,48 € T.T.C.
- De solliciter du Département une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer ce projet.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget en Investissement (opération 2025-003).

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202510-DE



**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE



Secrétaire de séance,  
Monique FABE

Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Silviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : Demande de subvention Travaux électrique vestiaire stade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de mise aux normes électrique au vestiaire du stade. En effet, suite au passage de l'APAVE qui a vérifié l'installation électrique des vestiaires, il a été relevé des observations.

Après concertation, il a été convenu de retenir l'entreprise **BARAT Chemin des Andillous 31800 ESTANCARBON**, afin d'effectuer les travaux d'électricité et de remise aux normes, pour un montant de **5 550 HT soit 6 660 TTC**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise **BARAT Chemin des Andillous 31800 ESTANCARBON** pour un montant de **5 550 HT soit 6 660 TTC**
- De solliciter du Département une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer ce projet.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget en Investissement (opération 2025-002).

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213101751-20250322-202511-DE



**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE



Secrétaire de séance,  
Monique FABE

Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés

représentés : 1

Absents non

représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Sylviane NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Inscription au contrat de territoire 2025 / Rénovation chauffage Mairie**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à la rénovation du chauffage de la Mairie, celui-ci étant tombé en panne. Il a donc été décidé le remplacement de la chaudière obsolète à gaz propane par une pompe à chaleur plus économe en consommation d'énergie.

Le coût estimatif de ce projet s'élèverait à **31 723,52 euros TTC**. Cette opération est inscrite sur le **Budget 2025 en section investissement compte 21351. (opération 2025-005)**.

Au vu de la nature des travaux, le Conseil Départemental nous a indiqué que ce projet est éligible au Contrat de territoire et qu'il convient de demander son inscription auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Pour bénéficier de cette subvention relative à la « Rénovation du chauffage de de la Mairie », le Conseil Municipal doit se prononcer pour solliciter le Conseil Départemental afin que celui-ci attribue les subventions relatives aux dépenses qui seront budgétisées et votées lors du budget 2025.

Considérant l'éligibilité du dossier suivant au titre du Contrat de territoire 2025 :

- Rénovation du chauffage de la Mairie pour un montant prévisionnel HT de **26 436,27 €**

- suivant le Plan de financement :

- **Conseil Départemental : à hauteur de 40%**

- **Fond de concours auprès de la Communauté de Commune Cœur et Coteaux du Comminges : à hauteur de 15 %**

- **Autofinancement : à hauteur de 45 %**

DEPENSES	Montant en HT	Maître d'ouvrage et partenaires	Taux appelé	Montant en HT
Rénovation du chauffage de la Mairie	26 436,27 €	Subvention Conseil Dpt	40%	10 574,50
		Fonds de concours	15%	3 965,44
		Autofinancement	45 %	11 896,33
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	<b>26 436,27 HT</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** l'inscription au titre du Contrat de territoire 2025, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant les travaux de rénovation du chauffage de la Mairie.

- **SOLLICITE**, les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire 2025 pour l'aider à financer ce projet, suivant plan de financement

- **VALIDE** le projet mentionné ci-dessus, son plan de financement prévisionnel ainsi que le taux de subvention s'y afférent,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif aux travaux correspondants et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

-Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 en investissement **compte 21351. (opération 2025-005).**

**Vote : Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025



Département : Haute-Garonne  
Arrondissement SAINT-GAUDENS  
Commune ESTANCARBON

N° 2025-13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 10

Absents excusés  
représentés : 1

Absents non  
représentés : 4

Votant : 11

*Date de la convocation le 14 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPENE, Maire.

Présents : René BALLART, Sandrine BARAT, Jean-Louis BONNEMAISON, Cédric CASSAIGNEAU, Monique FABÉ, Silvine NICOLOSO, Annie PUJOL-DURAND, Anne RAZOUS, Monique RODELLAR.

Absents excusés et représentés : Christophe DUPIN procuration Monique FABE

Absents excusés non représentés : Véronique BALDUCCHI, Nathan LOUGARRE, Sophie PLA - BERART

Absents non excusés non représentés : Julien ROUY

*Madame Monique FABE est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges / Rénovation chauffage Mairie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5215-26,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, et notamment les dispositions incluant la Commune d'Estancarbon, comme l'une de ses communes membres,

Considérant qu'il convient de procéder à la rénovation du chauffage de la Mairie, celui-ci étant tombé en panne. Il a donc été décidé le remplacement de la chaudière obsolète à gaz propane par une pompe à chaleur plus économe en consommation d'énergie, dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Le coût estimatif de ce projet s'élèverait à **31 723,52 euros TTC**. Cette opération est inscrite sur le **Budget 2025 en section investissement compte 21351. (opération 2025-005)**.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous,

- Rénovation du chauffage de la Mairie pour un montant prévisionnel HT de **26 436,27 €**

- suivant le Plan de financement :

- Conseil Départemental : à hauteur de 40%
- Fond de concours auprès de la Communauté de Commune Cœur et Coteaux du Comminges : à hauteur de 15 %
- Autofinancement : à hauteur de 45 %

DEPENSES	Montant en HT	Maître d'ouvrage et partenaires	Taux appelé	Montant en HT
Rénovation du chauffage de la Mairie	26 436,27 €	Subvention Conseil Dpt	40%	10 574.50
		Fonds de concours	15%	3 965,44
		Autofinancement	45 %	11 896.33
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	<b>26 436,27 HT</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, en vue de participer au financement de **Rénovation du chauffage de la Mairie**, à hauteur de **3 965,44 euros**. (15%)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif aux travaux correspondants et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 en investissement **compte 21351. (opération 2025-005)**.

**Vote : Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE

Secrétaire de séance,  
Monique FABE



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le 26/03/2025  
Et de la Publication, le 26/03/2025  
A Estancarbon le 24/03/2025